



Date de convocation

Le 25 octobre 2024

Date de publication

Le 25 octobre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

**DELIBERATION N°2024 - 7.5 - 49**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

**Etaient présents** : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité en exercice.

**Absents excusés** : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

**OBJET : 2024-7.5 - 49 - RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE/MAIRIE**  
**DEMANDE DE DETR**

Vu le décret d'application N°2019-771 du 23 Juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments publics,

Vu la délibération N° 2023-7.5-1 du 3 février 2023,

Considérant les différentes démarches et les subventions sollicitées,

Vu l'appel d'appel d'offre effectué,

Considérant la rencontre de Monsieur le Maire avec Monsieur le Sous-Préfet du 29 Octobre 2024 concernant les subventions attendues,

Considérant qu'il convient de faire les travaux pour répondre au décret,

Considérant le plan de financement mis à jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour 2025, d'un montant de 271 500 € promis par Monsieur le Sous-Préfet.

Voté à l'unanimité

En mairie, le 27 Novembre 2024

Le Maire H.LECARPENTIER

